

adoptée par le Parlement. Le Gouvernement n'a certainement pas l'intention d'obtempérer à toutes les demandes ou suggestions quant à la construction sans d'abord considérer si ces lignes doivent être établies, puis inclure les crédits dans le budget afin que le Parlement discute le projet dans tous ses détails. Si le crédit est inclus dans les subsides, le rapport de l'Auditeur général nous donnera pleine connaissance des détails de la dépense.

L'adoption du bill donnerait au Gouvernement un avantage en ceci que l'administration des chemins de fer dirait tout simplement—et nos gouvernants l'approuveraient parce qu'ils prétendent que la compagnie doit avoir pleins pouvoirs. "Il n'est pas de l'intérêt public de dire quel est le coût de ces lignes, qui sont les entrepreneurs, etc". Par conséquent, le Parlement n'aurait aucun renseignement, parce que les chiffres ne paraîtraient ni dans le budget ni de la manière régulière dans le rapport de l'Auditeur général.

L'honorable M. DANDURAND: Ne pourrions-nous insérer dans le bill la condition qu'un rapport sera fait au Parlement chaque année du coût de la construction, du nombre de milles de voies construites au cours de l'année, et ainsi de suite?

L'honorable M. REID: Si nous pouvions modifier le bill, nous pourrions y insérer tout ce que nous voulons; mais je doute que nous puissions l'amender, car c'est un bill qui comporte une dépense d'argent. Il me semble alors étrange que le Gouvernement craigne d'inclure dans son budget les crédits destinés à ces voies ferrées, comme c'est la coutume.

L'honorable M. DANDURAND: Pourquoi le Gouvernement craindrait-il? Il devra s'adresser au Parlement pour obtenir l'argent.

L'honorable M. REID: Mon honorable ami peut lui-même répondre à cette question. Si je devais le faire, je dirais que les crédits votés cette année sont si énormes que le peuple en est scandalisé, et si \$28,000,000 ou \$30,000,000 y sont ajoutés, le Gouvernement ne veut pas que le public en soit averti. Il a pensé qu'il pourrait passer ce crédit en le dissimulant dans un bill de cette nature.

Le bill me répugne pour d'autres raisons. S'il est adopté, notre budget ne montrera pas au public ce que nous dépensons, et l'an prochain nous aurons dans un bill semblable une autre longue liste de chemins de fer dont le coût ne sera pas inclus dans les crédits ordinaires. Le bill permet à l'administration de construire non seulement 1,100 milles de voies ferrées, mais beaucoup plus, car l'article 7 du bill dit:

L'hon. M. REID.

7. La longueur du parcours desdites lignes de chemin de fer et leur coût de construction tels que mentionnés ou dont il est question à l'annexe de la présente loi, ne sont que des distances et un coût approximatifs pour l'information du Parlement et ne doivent pas être acceptés comme une restriction imposée au ministre dans l'émission de ces certificats ou à la compagnie dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement ni dans l'émission de ses valeurs.

Ils pourraient même, au lieu de 1,000 milles, construire tout un autre Transcontinental sans consulter le Parlement. De plus, le bill donne au Gouvernement l'autorité d'émettre des obligations sans l'assentiment du Parlement. Nous pourrions tout aussi bien admettre dès maintenant que l'administration du réseau national pourra construire tous les chemins de fer qu'elle voudra et grever le pays de milliers de milles de voies ferrées qui ne paieront jamais un sou de revenu. Le déficit de nos chemins de fer nationaux grandira, et le principe de la propriété publique avortera. Le leader du Gouvernement a dit que ces lignes devaient toutes être construites.

L'honorable M. DANDURAND: Oh! non.

L'honorable M. REID: Dois-je conclure que mon honorable ami, à titre de représentant du Gouvernement, présente ici ce bill et dit que ces lignes ne doivent pas être construites?

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas dit cela. Quand mon honorable ami a dit que ces lignes devaient toutes être construites, j'ai simplement répété que je les soumettais à la considération du Sénat qui jugerait si leur construction est opportune.

L'honorable M. REID: Dois-je conclure que le leader du Gouvernement qui, à la table du conseil, a approuvé ce bill, nous dit maintenant qu'il ne croit pas que toutes ces lignes devraient être construites?

L'honorable M. DANDURAND: Je dis qu'elles devraient toutes être construites sous réserve de l'approbation des deux Chambres, et c'est là que commence la responsabilité de mon honorable ami.

L'honorable M. REID: J'accepte cette responsabilité. Mais mon honorable ami, en sa qualité de membre du Gouvernement, doit avoir pensé, lorsqu'il a présenté le bill, que toutes ces lignes devaient être construites. Il a mentionné comme exemple un embranchement de 12 milles dans la province de Québec.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai fait que donner un exemple, une illustration.

L'honorable M. LYNCH-STAUTON: Un échantillon.